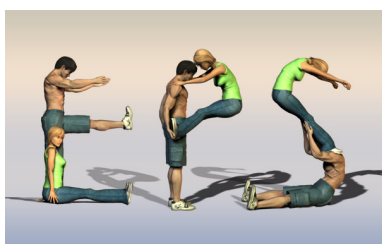


<https://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article687>

DNB 2014 et EPS

- Pédagogie - LES DISCIPLINES - E.P.S. -



Date de mise en ligne : mercredi 13 novembre 2013

Copyright © Collège René Cassin - Tous droits réservés

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive au titre du Diplôme National du Brevet

Une information écrite a été donnée à tous les élèves et à leur famille au mois de Novembre 2013

Contrôle Continu :

Les élèves pratiquent en classe de 3ème ,6 activités physiques et sportives.

Seules 3 d'entre elles seront prises en compte pour la note du DNB à la condition qu'elles appartiennent à des compétences propres différentes (groupements d'activités différents).

Les compétences propres de la classe de 3ème :

1/ « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

-

Demi-fond : 1ère note retenue

2/ « Conduire et maîtriser un affrontement individuel collectif »

-

Ultimate

-

Boxe Française

-

Volley-ball la meilleure des 4 notes = 2ème note retenue

-

Badminton

3/ « Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique »

-

Acrosport : 3ème note retenue

La note de DNB sera ainsi la moyenne des 3 notes retenues.

*Les épreuves d'EPS sont obligatoires et répondent aux exigences nationales (objectifs et modalités d'évaluation).

* Les élèves seront ainsi convoqués pour le passage des épreuves , elles auront lieu durant les cours d'EPS avec leur professeur d'EPS(Le planning des épreuves sera affiché)

*En cas d'inaptitude (dispense le jour de l'épreuve) ou d'absence, l'élève devra présenter un justificatif médical. Une épreuve de rattrapage lui sera alors proposée.

*Les notes attribuées ne seront pas connues des élèves avant le passage de l'examen en juin .

Cependant, les élèves auront des moyennes trimestrielles résultant du passage des épreuves et d'évaluations réalisées au cours du cycle. Des compétences du socle seront aussi validées

Protocole adopté au CA du 4/11/13